Informations de base

2023/0341(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord UE/Norvège relatif à la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE après le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne: modification de l'accord **Subject** 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine **Zone géographique** Norvège	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	ZOVKO Željana (EPP)	30/09/2024
	Rapporteur(e) fictif/fictive MORENO SÁNCHEZ Javier (S&D) VAN DIJCK Kris (ECR) KARLSBRO Karin (Renew) MARZÀ IBÁÑEZ Vicent (Greens/EFA)	

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	WARBORN Jörgen (EPP)	24/10/2023

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination

	AGRI Agriculture et développement rural	LINS Norbert (EPP)	25/10/2023
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne			

DG de la Commission	Commissaire
Commerce et sécurité économique	DOMBROVSKIS Valdis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/10/2023	Document préparatoire	COM(2023)0564	
18/11/2024	Publication de la proposition législative	13817/2023	Résumé
16/12/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2025	Vote en commission		
24/02/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A10-0017/2025	
12/03/2025	Décision du Parlement	T10-0029/2025	Résumé
12/03/2025	Résultat du vote au parlement		
27/03/2025	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
04/04/2025	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/0341(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/10/00261

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis spécifique	AGRI	PE755.015	16/11/2023	
Projet de rapport de la commission		PE757.164	05/12/2023	
Projet de rapport de la commission		PE766.897	13/12/2024	

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0017/2025	24/02/2025	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0029/2025	12/03/2025	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	13817/2023	18/11/2024	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2023)0564	04/10/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2025/0685
JO OJ L 04.04.2025

Accord UE/Norvège relatif à la modification des concessions pour l’ ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l’UE après le retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne: modification de l'accord

2023/0341(NLE) - 18/11/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union, l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège modifiant l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège au titre de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions sur tous les contingents tarifaires inclus dans la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : Le Conseil ne peut adopter l’acte que si le Parlement a donné son approbation.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège modifiant l'accord entre l'Union européenne et le Royaume de Norvège au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions sur tous les contingents tarifaires inclus dans la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union a été signé au nom de l'Union, sous réserve de son conclusion à une date ultérieure.

Il est maintenant nécessaire d’approuver l’Accord.

CONTENU : le projet de décision du Conseil concerne l'approbation, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Norvège modifiant l'accord entre l'Union européenne et la Norvège au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions sur tous les contingents tarifaires inclus dans la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

L'accord a pour objectif :

- de modifier l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Norvège au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en ce qui concerne le volume de **trois contingents tarifaires** (numéros 015 et 017 pour les viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées et numéro 030 pour le lait écrémé en poudre);

- de prévoir la répartition des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union.

Accord UE/Norvège relatif à la modification des concessions pour l’ ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l’UE après le retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne: modification de l'accord

2023/0341(NLE) - 12/03/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 5 contre et 34 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l’Union, de l’accord sous forme d’échange de lettres entre l’Union européenne et le Royaume de Norvège modifiant l’accord entre l’Union européenne et le Royaume de Norvège au titre de l’article XXVIII de l’accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l’ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l’Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne.

Le Parlement européen a donné son **approbation** à la conclusion de l’accord.

En 2018, dans la perspective du retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne, l’Union a entamé des négociations au niveau de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), au titre de l’article XXVIII de l’Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994, avec les membres de l’OMC concernés, afin d’ajuster les contingents tarifaires actuels de l’Union convenus au sein de l’OMC.

Les négociations reposent sur une «approche commune» développée en 2017 par l’Union et le Royaume-Uni sur la façon de répartir les engagements quantitatifs contenus dans la liste OMC de l’Union à 28 en ce qui concerne les 143 contingents tarifaires de l’Union dans le cadre de l’OMC pour des produits agricoles, halieutiques et industriels.

Les négociations entre l’Union et la Norvège ont abouti à la signature d’un accord le 17 décembre 2020, qui est entré en vigueur le 10 mai 2021.

À la suite de négociations ultérieures avec d’autres membres de l’OMC, l’Union a accepté de modifier les parts de **trois contingents tarifaires** pour lesquels la Norvège détenait des droits de négociation: deux contingents tarifaires pour la viande porcine et un contingent tarifaire pour le lait écrémé en poudre.

La part revenant à l’Union à 27 de deux contingents tarifaires erga omnes pour la viande porcine a été portée à **4.786 tonnes et 5.720 tonnes** respectivement, en tenant compte d’une période de référence plus récente, à savoir 2015-2017. La part revenant à l’Union à 27 du contingent tarifaire erga omnes pour le lait écrémé en poudre a été portée à **62.917 tonnes** pour éviter un volume commercialement non viable pour le Royaume-Uni.

À la suite de consultations bilatérales, le Royaume de Norvège a accepté les modifications et les engagements quantitatifs qui en découlent pris par l’ Union européenne qui n’incluent plus le Royaume-Uni.

L'accord a pour objectif :

- de modifier l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la Norvège au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne en ce qui concerne le volume de trois contingents tarifaires (numéros 015 et 017 pour les viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées et numéro 030 pour le lait écrémé en poudre);

- de prévoir la répartition des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union.